

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL de l'Arrageois
Conseil départemental du Pas-de-Calais
62018 ARRAS

Le 05 novembre 2019

Affaire suivie par : Julien POYER

Tél. : 03.21.21.52.80

Fax. : 03.21.60.90.52

Le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
à

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAPAUME
Messieurs les Maires des communes de BERTINCOURT, HAVRINCOURT, HERMIES, METZ EN
COUTURE, NEUVILLE BOURJONVAL, RUYAULCOURT et YTRES

Objet : Travaux sur les routes départementales D7, D18 et D5,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que des travaux de tirage de fibre optique vont être réalisés sur les routes départementales D7 du PR 2+649 au PR 5+771 du PR 6+737 au PR 7+456, D18 du PR 2+206 au PR 4+136 et D5 du PR 0+350 au PR 1+810, pendant la période du 12 novembre 2019 au 10 janvier 2020 par l'Entreprise SAS BENOIT CHEVRIER.

Pour la sécurité des usagers et du chantier des mesures d'interruption de circulation vont devoir être prescrites, par Monsieur le Président du Conseil départemental. Vous serez prochainement destinataires, à titre d'information, d'un arrêté de circulation pris en conséquence.

Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois

Signé : J. REMERAND
Julien REMERAND

